



Délai d'obtention de l'acte de jugement avec la formule exécutoire

Par **sca31**, le **04/04/2016** à **12:07**

Bonjour,

Depuis le mois de Juin le père de mon enfant ne paie plu de pension alimentaire donc j'ai fais un dossier à le CAF pour l'ASF. Qui m'a été versé jusqu'à il y a 6 mois car il manquait sur l'acte de jugement la formule exécutoire mais n'ayant fait cette démarche lors du jugement il a fallut d'abord faire passé l'acte par un huissier attendre les 1 mois pour le document de non appel avant de pouvoir faire la demande au greffe. La CAF refuse la reprise des paiement sans le document sachant que cela fait 3 mois que mon avocate a fait la demande au greffe et donc que j'attends l'acte de jugement avec la formule exécutoire ce qui me met dans une situation financière catastrophique. J'ai déjà relancé mon avocate 2 fois mais sans succès car toujours rien.

Donc je souhaite savoir ce que je peut faire pour l'obtenir rapidement afin de débloquent cette situation.